



## Compte rendu du CDAS du 6 février 2018

**Le 1<sup>er</sup> point** du jour est la désignation de la CGT comme secrétaire adjoint.

**Le 2<sup>ème</sup> point** du jour est l'approbation à l'unanimité du PV du 26 septembre 2017.

**Le 3<sup>ème</sup> point** du jour porte sur la restauration (restaurants financiers).

Sur les petits sites où peu d'agents se restaurent, la restauration collective ne peut être maintenue comme à Thiers par exemple. Une solution temporaire de titres restaurants a été proposée mais une convention dans un autre restaurant situé à 800 mètres va être passée. Une pétition à l'initiative des agents de Thiers est arrivée la veille du CDAS à l'action sociale. 28 agents sur 40 réclament la pérennisation des titres restaurant. La CGT a voté pour le conventionnement et les autres organisations syndicales se sont abstenues.

A l'INSEE, une solution de restauration doit être mise en place pour le 1<sup>er</sup> mars 2018. Les agents de l'INSEE iront se restaurer à Berthelot avec une compensation de temps. Les agents de la DDFIP iront à l'EHPAD des Savarounes sans compensation de temps.

A Riom, malgré le peu de rationnaires, la restauration collective est maintenue avec un prix un peu plus élevé.

A l'ESI, durant la période de travaux qui va être de 4 à 5 mois, les agents pourront se restaurer à la cafétéria Casino. La solution de la Banque Populaire n'a pas pu être retenue pour l'instant, car il y a trop de rationnaires et ils ne peuvent pas tous être accueillis.

A Issoire, il y a peu de rationnaires mais pour l'instant la restauration collective est maintenue.

A Berthelot, malgré la demande de travaux faite depuis de nombreuses années, l'administration semble privilégier une restauration livrée par l'ARENFIP ce qui minore le coût des travaux mais risque de diminuer la qualité des repas. Les élus CGT sont intervenus pour dire qu'ils espéraient que la décision de faire les travaux ne serait pas liée au choix de l'association ARAICF quant au maintien ou non de la préparation des repas sur place.

La CGT est attachée à maintenir une restauration collective sur tous les sites. Les solutions de titres restaurant ne doivent être envisagées que si aucune restauration collective n'est possible.

**Le 4<sup>ème</sup> point** du jour porte sur les différentes actions menées entre les deux CDAS (entre septembre 2017 et février 2018).

Les divers problèmes liés aux chèques KADEOS ont été abordés. En effet, la région Auvergne-Rhône-Alpes était expérimentatrice de ce nouveau système dématérialisé, ce qui explique les nombreux « couacs ». La délégation de l'action sociale nous a annoncé qu'un nouveau marché serait passé avec un autre prestataire. Une enquête de satisfaction sera proposée aux agents.

Pour le budget 2018, le montant des chèques KADEOS sera arrondi à 30€ pour faciliter la rematérialisation et se rapprocher du budget qui est en baisse.

**Le 5<sup>me</sup> point** à l'ordre du jour est la validation du budget 2018.

Le budget du CAL pour 2017 s'élevait à 62 948 € (62 501 € en 2016) tandis que celui de 2018 est de 59 801€ soit 3147€ de baisse.

Des débats ont été lancés pour décider quelles coupes seront faites. Une sortie va donc être annulée et le budget du spectacle de Noël amputé.

Pour information : le calcul fait par les services centraux pour déterminer le montant du budget CAL est le suivant :

36,82€ par enfant

9,57€ par actif

3,19€ par retraité

Il n'y a pas eu de questions diverses.

Une nouvelle fois nous rappelons aux agents qui rencontrent des difficultés dans leur vie personnelle et/ou sur leur lieu de travail qu'ils n'hésitent pas à contacter un militant CGT, les assistantes sociales ou les médecins de prévention.

Les élus CGT présents : Jocelyne DEGIRONDE, Blanche LECOQ, Michel BARBECOT. Les experts CGT : Corinne LANDRIER et Marion AUZAT.